

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
Département de l'AUBE  
-----  
Service du GENIE RURAL  
-----

13/8/59  
0334 LX0019

-----  
Commune de BERGERES  
-----

-----  
PROCES-VERBAL  
d'essais de débit de sources  
-----

Le treize août mil neuf cent cinquante-neuf,

Nous soussignés, DEVAUX Jacques, Adjoint technique du GENIE RURAL, en présence de M. VANDENBROECKE, Maire, et de M. ABEL Paul, Conseiller municipal,

Avons procédé à l'essai de débit des sources dites "de la Bonne Fontaine" et "des Auges", situées à l'intérieur de l'agglomération, à proximité du lavoir communal.

1<sup>o</sup> Source dite "la Bonne Fontaine" -

Cette source arrive en deux endroits, dans un bassin étanche sur lequel est installée une pompe communale et duquel part un conduit formant trop plein alimentant le lavoir communal situé en contre-bas.

Pour cet essai, il a été fait usage d'un récipient jaugé de 2 litres de capacité, disposé sous l'orifice du conduit d'alimentation d'amenée au lavoir, après vidange de ce dernier. A ce moment, aucun prélèvement d'eau n'était fait dans le captage au moyen de la pompe communale.

Plusieurs essais ont été effectués qui ont donné un temps de remplissage du récipient jaugé de 13 secondes, soit un débit horaire de :

$$\frac{2 \text{ l} \times 3600}{13} = 0,550 \text{ m}^3$$

et un débit journalier de :

$$0,550 \text{ m}^3 \times 24 = 13,200 \text{ m}^3.$$

2<sup>o</sup> Source dite "des Auges" -

Cette source dont les conditions de captage ne sont pas connues, se déverse au moyen d'un conduit dans un petit puisard étanche situé à proximité immédiate et légèrement au-dessus des auges servant à abreuver le bétail.

Pour l'essai, ces auges ont été vidées et il a été attendu que le niveau soit stabilisé à l'intérieur du puisard. Un récipient jaugé de 2 litres, a été disposé sous l'orifice du conduit, assurant l'écoulement de l'eau de ce puisard dans les auges.

...

0384 Wx0013

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Aube  
Service du GENIE RURAL  
Commune de BERGÈRES

Plusieurs essais ont été effectués qui ont donné un temps de remplissage du récipient jaugé de 25 secondes, soit un débit horaire de :

$$\frac{21 \times 3600}{25} = 0,290 \text{ m}^3$$

et un débit journalier de :

$$0,290 \text{ m}^3 \times 24 = \underline{6,960 \text{ m}^3}.$$

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal les jour, mois et an désignés ci-dessus.



Le Maire,

L'Adjoint technique  
du GENIE RURAL,

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

L'Adjoint,

*[Handwritten signature]*

VU

L'Ingénieur en Chef  
du GENIE RURAL,

*[Large handwritten signature]*

*Pelique des Peaux  
Obel Paul*

*[Faint mirrored text from the reverse side of the page, including phrases like 'Cette source dont les conditions de captage ne sont pas connues' and 'Pour l'essai, on averti que l'écoulement de l'eau de ce puits dans les années']*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Service du GENIE RURAL

Commune de BERGERES

0334HX0019

26/10/61

PROCES-VERBAL  
d'essais de débit de sources

Em 008,01 = 2 x Em 024,0

Le vingt six octobre mil neuf cent soixante et un,

Nous soussignés, DEVAUX Jacques, Adjoint technique du GENIE RURAL,  
en présence de M. VANDENBROECKE, Maire,

Avons procédé à l'essai de débit des sources dites "de la Bonne  
Fontaine" et "des Auges", situées à l'intérieur de l'agglomération,  
à proximité du lavoir communal.

1° Source dite "la Bonne Fontaine" -

Cette source arrive en deux endroits, dans un bassin étanche  
sur lequel est installée une pompe communale et duquel part un  
conduit formant trop plein alimentant le lavoir communal situé en  
contre-bas.

Pour cet essai, il a été fait usage d'un récipient jaugé de  
2 litres de capacité, disposé sous l'orifice du conduit d'alimenta-  
tion d'amenée au lavoir, après vidange de ce dernier. A ce moment,  
aucun prélèvement d'eau n'était fait dans le captage au moyen de la  
pompe communale :

Plusieurs essais ont été effectués qui ont donné un temps de  
remplissage du récipient jaugé de 8 secondes, soit un débit horaire  
de :

$$\frac{2 \text{ l} \times 3600}{8} = 0,900 \text{ m}^3$$

et un débit journalier de :

$$0,900 \times 24 = 21,600 \text{ m}^3$$

2° Source dite "des Auges" -

Cette source dont les conditions de captage ne sont pas connues,  
se déverse au moyen d'un conduit dans un petit puisard étanche situé  
à proximité immédiate et légèrement au-dessus des auges servant  
à abreuver le bétail.

Pour l'essai, ces auges ont été vidées et il a été attendu que  
le niveau soit stabilisé à l'intérieur du puisard. Un récipient  
jaugé de 2 litres, a été disposé sous l'orifice du conduit, assurant  
l'écoulement de l'eau de ce puisard dans les auges.

.../...

0324X0012

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AUBE

Plusieurs essais ont été effectués qui ont donné un temps de remplissage du récipient jaugé de 16 secondes, soit un débit horaire de :

$$\frac{21 \times 3600}{16} = 0,450 \text{ m}^3$$

et un débit journalier de :

$$0,450 \text{ m}^3 \times 24 = 10,800 \text{ m}^3$$

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal les jour, mois et an désignés ci-dessus.

L'Adjoint technique  
du GENIE RURAL,

Le Maire,



VU

l'Ingénieur en Chef  
du GENIE RURAL,